



Ville d'Esch-sur-Alzette  
Secrétariat  
Annonce publique de la séance :  
le 8 mars 2019  
Convocation des conseillers :  
le 8 mars 2019



## Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 15 mars 2019

Présents : Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, André Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Jean Tonnar, Daniel Codello, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Denise Biltgen, Marc Baum, Daliah Scholl, Line Wies, Tom Bleyer, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général

Excusés : Henri Hinterscheid, Mike Hansen, Jeff Dax, Conseillers

### Le Conseil Communal;

**Objet : 4.5.3. Convention avec la Kulturfabrik; avenant; décision**

Considérant que la Ville et la Kulturfabrik sont entrées en relation contractuelle par la conclusion d'une convention cadre, approuvée par le Conseil Communal en date du 30 juin 2017 et approuvée par le Ministère de l'Intérieur en date du 3 octobre 2017. L'alinéa 1er de l'article 3.1. est modifié comme suit:

«Pour l'année budgétaire 2019, la Ville d'Esch-sur-Alzette accorde à la Kulturfabrik une subvention de 1.000.000.-€ (un million d'euros). Le paiement de la subvention annuelle se fait à 50% en janvier après l'approbation du budget par l'autorité de tutelle et à 50% en juillet. Cette subvention est destinée à être reconduite d'année en année, sous réserve de modification à apporter éventuellement en fonction du résultat des négociations entre parties conformément à l'alinéa 11 de l'article 3.2.» Vu les conditions et prestations fixées dans la convention;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 telle qu'elle a été modifiée par la suite;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**approuve  
à l'unanimité**

l'avenant à la convention avec la Kulturfabrik.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 07/05/2019  
Pour expédition conforme,  
Le secrétaire général

Bourgmestre

N° 57/19/CAC  
Vu et approuvé  
Luxembourg, le 13.05.19  
Pour la Ministre de l'Intérieur

p.s.d.



## **AVENANT A LA CONVENTION ENTRE LA VILLE D'ESCH-SUR-ALZETTE ET LA KULTURFABRIK ASBL DU 30 JUIN 2017**

Entre :

**l'Administration communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette**, établie à L-4002 Esch-sur-Alzette, Place de l'Hôtel de Ville, représentée par son collège des bourgmestre et échevins actuellement en fonction, à savoir :

Monsieur Georges MISCHO, bourgmestre,  
Monsieur Martin KOX, échevin,  
Monsieur Pierre-Marc KNAFF, échevin,  
Monsieur André ZWALLY, échevin,  
Monsieur Mandy RAGNI, échevine,

ci-après dénommée « la Ville », d'une part,

et

**l'a.s.b.l. Kulturfabrik**, n° d'identité national 1983 6101 157 99, ayant son siège social à L-4221 Esch-sur-Alzette, 116, rue de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro F0003732 et représentée aux fins de la présente par son président, Monsieur Michel Clees et son secrétaire, Monsieur Yves Wagener,

Dénommé ci-après « la Kulturfabrik ».

La Ville et la Kulturfabrik sont entrées en relation contractuelle par la conclusion d'une convention cadre, approuvée par le Conseil Communal en date du 30 juin 2017 et approuvée par le Ministère de l'Intérieur en date du 3 octobre 2017. L'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 3.1. est modifié comme suit :

*« Pour l'année budgétaire 2019, la Ville d'Esch-sur-Alzette accorde à la Kulturfabrik une subvention de 1.000.000.-€ (un million d'euros). Le paiement de la subvention annuelle se fait à 50% en janvier après l'approbation du budget par l'autorité de tutelle et à 50% en juillet. Cette subvention est destinée à être reconduite d'année en année, sous réserve de modification à apporter éventuellement en fonction du résultat des négociations entre parties conformément à l'alinéa 11 de l'article 3.2. »*

Fait à Esch-sur-Alzette en deux exemplaires, le 15.03.2019

**Collège des Bourgmestre et Echevins  
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

**Kulturfabrik Asbl**

  
Georges MISCHO, Bourgmestre

  
Michel CLEES, Président

  
Martin KOX, Echevin

  
Yves WAGENER, Secrétaire

  
Pierre-Marc KNAFF, Echevin

  
André ZWALLY, Echevin

  
Mandy RAGNI, Echevine